

Conditions contractuelles

Comment suis-je indemnisé ?

Le Canton verse une aide financière forfaitaire pour une période de 5 ans. Elle couvre une première intervention pour la création de TSF (mesures utiles pour favoriser le développement de rejets et la croissance des baliveaux) et l'entretien de taillis et de TSF (sélection et éclaircie de rejets, dégagement de baliveaux,...). L'aide cantonale comprend les frais d'établissement du projet, de surveillance des travaux et de décompte.

	CHF/ha
Première intervention dans un taillis-sous-futaie	7'000
Soins cultureux dans un taillis-sous-futaie	Déficit effectif plafonné à 4'000

Qui peut me renseigner ?

Pour plus d'informations, contactez votre garde forestier de triage ou l'inspecteur d'arrondissement.

➤ Votre garde forestier

Quelles sont mes obligations ?

Vous vous déclarez prêts à réaliser ou à faire réaliser par des spécialistes toutes les interventions sylvicoles utiles à l'atteinte de l'objectif écologique. Pour éviter un impact paysager important, les surfaces d'intervention d'un seul tenant ne dépasseront en principe pas 5000 m².



Référence :

Directive cantonale relative à la Biodiversité en forêt, CP 2020-2024

Texte :

Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts, Canton de Vaud, avril 2020

Plus d'informations sur :

- www.vd.ch/forets → Informations techniques → subventionnement des projets en forêt → biodiversité en forêt
- www.vd.ch/forets → Vos interlocuteurs par commune



Restauration de taillis et taillis-sous-futaie

Informations pour les propriétaires forestiers



Direction générale de l'environnement, Inspection cantonale des forêts, Canton de Vaud

La biodiversité, de la vie dans ma forêt

Taillis et taillis-sous-futaie : de quoi s'agit-il ?

L'exploitation en taillis-sous-futaie (TSF) est un mode de gestion traditionnel, consistant à maintenir un peuplement à deux étages, contenant de grands arbres (futaie) issus en principe de graines (francs pieds) et une strate plus basse (taillis) de feuillus issus de rejets de souche. L'exploitation en taillis ne comprend que la strate basse. Les taillis sont coupés à ras, à intervalles réguliers, en suivant une rotation d'une durée fixe et courte. Une coupe partielle est effectuée dans la futaie selon les arbres sélectionnés ou réservés.

Un peu d'histoire ...

Ces deux modes de gestion étaient très répandus au Moyen Âge. Le traitement en taillis fournissait bois de feu et bois à charbon alors que la futaie permettait la récolte de bois d'œuvre. Dès le milieu du 19ème siècle, l'avènement du charbon puis du pétrole ont mené à l'abandon progressif de ce mode d'exploitation. Les taillis et TSF ont été petit à petit convertis en futaies régulières, plus sombres et à faible diversité structurelle. Aujourd'hui, l'augmentation des chauffages au bois pourrait relancer l'intérêt pour l'entretien de ces milieux.

Quels bénéfices pour la biodiversité ?

Les coupes régulières dans le taillis permettent une mise en lumière du sol à une fréquence assez élevée. Durant les premières années après la coupe, de nombreuses fleurs et buissons riches en fruits poussent dans les trouées. Les rotations de coupe engendrent une grande diversité de structures et d'habitats, attirant tout un cortège d'espèces animales telles que les fourmis, abeilles sauvages, papillons, oiseaux, micro-mammifères et chauves-souris. Enfin, le maintien régulier d'arbres morts et de souches hautes permet d'enrichir le milieu en espèces saproxyliques. Ce type de milieu dynamique est très rare et dépend fortement de l'activité humaine.

Les taillis et TSF ont également une haute valeur paysagère. Ils peuvent jouer un rôle social et éducatif important, à condition de bien informer et canaliser les promeneurs.



La strate herbacée qui se développe après une coupe rase du taillis est très riche en espèces héliophiles. Il y pousse de nombreuses fleurs, parmi lesquelles on peut trouver de belles orchidées.

Ma forêt convient-elle à la restauration de taillis ou de TSF ?

Une planification régionale définit les zones adéquates à la restauration et à la création de taillis et TSF. Les meilleurs candidats à la restauration sont bien entendu les anciens taillis et TSF dégradés. Toutefois, le régime du taillis-sous-futaie est à privilégier par rapport au taillis simple. Il est préférable d'un point de vue de la biodiversité, de la production de bois (biomasse totale supérieure) et du paysage (coupe moins visible). Il est également possible de créer de nouveaux secteurs de taillis et TSF dans les chênaies, tillaies et châtaigneraies en situation chaude et plutôt sèche. Les documents de planification sont disponibles à l'inspection d'arrondissement.

Quelles mesures dois-je prendre ?

Les interventions doivent viser à favoriser le développement de rejets de bonne vitalité, en passant, si nécessaire, par une étape de balivage intensif ou par semis pour permettre un rajeunissement intermédiaire. Lors des interventions, des souches hautes et de gros troncs à terre seront conservés. Les interventions ne doivent pas entrer en conflit avec d'autres objets de protection (par exemple : prairies et pâturages secs, patrimoine archéologique, associations végétales rares).

